TOURCOING

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Hier, vers minuit, un commencement d'incendie a eu lieu chez Mme veuve Dubuchy, boulangère, rue du Temple.

Le feu, qui avait pris dans la boulangerie, a pu être rapidement éteint par le garçon boulanger, aidé de Mme Dubuchy, qui a malheureusement les mains assez grièvement brûlées.

ACTE DE PROBITÉ. — Un porte-monnaie contenant 8 à 9 francs a été trouvé aux Halles, par le sieur Lefebvre, Amédée, marchand de sable, qui l'a déposé au bureau de police.

UN IVROGNE INSATIABLE. — Hier, à 8 heures du soir, le nommé Camille Morel, garçon boulanger, demeurant à la Croix-Rouge, se trouvait en état d'ivresse, a brisé plusieurs vitres à la porte du cabaret du sieur Courcelle, son voisin, parce que celui-ci refusait de lui donner à boire.

UN IVROGNE SUBTIL. — Hier, vers neuf heures du soir, le nommé André Roger, journalier, demeurant à la Croix-Rouge, qui avait abandonné, il y a quelque temps, sa femme et ses enfants, est allé frapper à la porte de la maison qu'ils habitent, rue du Tilleul.

Femme et enfants ont dû s'enfuir devant les terribles menaces proférées contre eux par Roger, qui était en état complet d'ivresse.

Un procès-verbal a été dressé contre ce disciple de Bacchus.

ACCIDENT. — Samedi, à 9 heures du soir, Fortuné Agache, âgé de 38 ans, marchand de charbon, demeurant au chemin des Mottes, rentrait chez lui avec un chariot attelé de deux chevaux. Au moment où les chevaux se rendaient à l'écurie l'un d'eux, qui était encore retenu par une chaîne, entraîna le chariot qui se trouvait sur une pente.

M. Agache en cherchant à arrêter le véhicule s'embarrassa dans les chaînes et tomba si malheureusement que les roues du chariot lui passèrent sur la jambe droite, qui fut brisée au-dessus du genou.

Agache a reçu les soins de M. le docteur Caudrelier.

MORSURE D'UN CHIEN. — Dimanche matin, Emile Catteau, âgé de 12 ans, apprenti, demeurant au Grand-Plastr, a été mordu assez grièvement à la jambe par un chien appartenant au sieur Jules Libert, demeurant au Pont de Neuville. Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire.

LILLE

CONFÉRENCE DE GÉOGRAPHIE. — M. Renouard Bédère a fait hier dans la grande salle des fêtes de l'Union Cercle du Nord une très intéressante conférence sur la Russie.

M. Renouard qui, pour les nécessités de son industrie, a souvent parcouru ce pays, nous en a parlé avec l'abondance de l'homme qui a pu observer et noter.

Ce n'est pas à proprement parler une conférence de géographie que nous a donné M. Renouard, c'est plutôt les récits charmants, surtout amusants d'un observateur.

Il a décrit avec précision St-Pétersbourg et Moscou leurs églises, leurs théâtres et les autres monuments en insistant surtout sur les côtés épisodiques et pittoresques. Il a très heureusement dépeint les mœurs populaires, il a fait un tableau peu flatté des Popes qui desservent leurs églises en véritables industriels, adonnés à tous les vices et surtout à l'ivrognerie, il n'a pas non plus épargné les juifs et nous les a montrés sous un aspect peu sympathique.

Il n'a pas dédaigné d'aborder la question du nihilisme qu'il a exposée à sa façon en réduisant peut-être trop aisément à une simple conspiration de fils de popes ou de juifs cette terrible question sociale.

Le public très nombreux qui se pressait dans la salle a écouté avec le plus vif intérêt cette conférence suivie de très curieuses projections lumineuses.

M. Verly a exprimé à l'orateur toute la reconnaissance de l'assemblée.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE. — Un nouvel et éclatant succès doit être inscrit à l'actif de la Faculté libre de médecine. De tous les étudiants qui ont fait en 1881-82 leur première année de médecine, pas un seul n'aura à redoubler ; tous sans exception ont été reçus et sont entrés en seconde année. Meilleur résultat est irréalisable.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES. — La Compagnie de Fives-Lille a obtenu le grand prix (médaille d'or) à l'Exposition continentale de Buenos-Ayres, en 1882, pour ses appareils de sucrerie ; et M. J.-J. Peyrusson, de Lille, a obtenu le second prix (médaille de bronze) pour ses machines à préparer le lin.

Le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Le passage sur le pont tournant dit « du Bac », est interdit aux voitures chargées et attelées de plus de deux chevaux ayant du chargement supérieur à 3,000 kilogrammes, y compris le poids de la voiture ;

» Art. 2. — Les voitures chargées ou vides non visées par l'article précédent devront passer au pas sur le pont tournant ;

» Art. 3. — M. l'agent-voyer en chef du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera également adressé à MM. les Maires de Seclin, Noyelles-lez-Seclin, Houplin, Gondecourt et Wavrin et publié dans ces localités. Il sera affiché dans les communes d'Houplin, Gondecourt et Wavrin, ainsi qu'aux abords du pont tournant en question.»

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes M. Edmond Druelle, vient d'obtenir son diplôme de médecin devant la Faculté de l'Etat de Lille.

DONATO AL'HYPPODROME. — La salle était comble et le succès remporté hier par Donato n'a rien de commun avec celui des prestidigitateurs ou soi-disant magnétiseurs que nous avons vus à Lille.

M. Donato a expérimenté sur une quinzaine de jeunes gens et a réussi toutes ses expériences, qui sont véritablement prodigieuses.

Une vingtaine de médecins les plus connus de Lille suivent avec une très explicable curiosité ces démonstrations qui, par instants, font trembler le public.

Un jeune homme sur lequel M. Donato a expérimenté, est resté ensuite pendant quelque temps dans un état de crise qui a fort ému l'assistance.

Les plus sceptiques ont quitté la salle absolument convaincus de caractère sérieux de cette séance.

NORD

LE GRAND CANAL DU NORD. — Nous recevons de l'un de nos correspondants particuliers, la dépêche suivante :

« Paris, 13 nov., 2 h. s.

» Les députés et sénateurs du département du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, ont été reçus ce matin par M. Hérisson, qui a entendu leurs observations sur la construction du grand Canal du Nord.

» Après l'exposé de motifs, réclamant la prompte exécution du complément nécessaire de notre outillage national, le ministre a donné l'assurance qu'il soutiendrait le projet devant le Parlement. »

Samedi, à l'ouverture de la Chambre des députés, M. le ministre de l'Intérieur a déposé un projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Sont nommés dans le personnel du service des sucres et distilleries : MM. Demailly, à Saulty ; Bouton, à Neuvireuil ; Guffroy, à Beaumont ; Labbapelle, à Hénincourt ; Voisin, à Arras ; Fautier, à Avion ; Delaplace, à Estrée-Blanche ; Lecomte, à Wardrecques ; Flamme, à Rumaucourt.

NOS REPRÉSENTANTS. — Voici comment se sont comportés les députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur le passage à la lecture des chapitres du budget des cultes :

NORD. — *Ont voté pour* : MM. Bergerat, Bergard, Brame, Debuchy, Desmoutiers, Alfred Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Plichon, des Rotours, Screpel, Cirier.

Ont voté contre : MM. Masure, Trystram.

Absent par congé : M. Outters.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Ausart, Bouillez-Bridou, Desprez, Fanien, Hamille, Graux, Lefebvre du Prey, Ribot, Florent-Lefebvre.

La Chambre des députés a adopté.

— Les bureaux des deux Chambres ont été constitués le 9 novembre; voici comment sont répartis les représentants de la région :

Chambre des députés : 1er bureau, MM. Bergerot, Fanien, Des Rotours ; 2e, MM. Brame, Ribot ; 3e, MM. Bouillez-Bridou, Graux, Leveri, Screpel ; 4e, M. de Marcère ; 5e, MM. Ausart, Bernard, Debuchy, Girard, Masure ; 6e, MM. Desprez, Lefebvre du Prey ; 7e, MM. Cirier, Florent Lefebvre ; 8e, MM. Desmoutiers, Giroud, Outters ; 10e, MM. Guillemin, Hamille ; 11e, MM. Pierre Legraud, Plichon, Trystram.

Sénat : 1er bureau, MM. Corne, Kolb Bernard ; 2e, M. Boucher-Cadart ; 3e, M. Martel ; 4e, M. Huguet ; 5e, MM. Testelin, Théry ; 6e, M. le général Faidherbe ; 7e, MM. Fournier, Pajot, Wallon ; 8e, MM. Dutilleul, Massiet du Biast ; 9e, MM. Demiautte, Devaux.

DUNKERQUE. — La Société d'Agriculture de Dunkerque vient de se réunir pour aviser aux moyens de résistance, à propos de l'enquête sur les Waterigues.

Une commission de cinq membres a été nommée à cet effet.

Ce sont : MM. Gaspard, conseiller d'arrondissement ; Delelis, ancien maire de Dunkerque ; Demeesmaecker ; Grysez, ancien notaire, et Daullé.

DIMONT. — Dimanche dernier le Conseil municipal s'est de nouveau réuni pour élire un maire. Les trois scrutins ont amené un résultat négatif.

ANOR. — Célinie Mantion, d'Anor, âgée de dix-sept ans, a trouvé le 6 courant un portefeuille contenant 7 billets de mille francs, qu'elle s'est empressée de remettre à son propriétaire.

RECQUIGNIES. — Jeudi dernier, à Recquignies, le nommé Narcisse Hannecart, maçon au service de la Compagnie du Nord, allait reprendre son travail sur la voie, qui fait une courbe en cet endroit. Il vit venir à lui le train de voyageurs qui arrive à Jeumont à midi 16 et s'en gara, mais au même instant surgissait derrière lui le train de marchandises n° 4002 qu'il n'avait pas entendu. Hannecart reçut dans le côté droit un coup de tampon de la locomotive qui lui cassa le bras.

Il put néanmoins faire 200 mètres et gagner le passage à niveau où il demanda à la garde-barrière de l'aider à remettre en ordre ses vêtements arrachés par le choc et d'aller prévenir son frère qui demeure à Marpeut. La veuve Brulé, le voyant sur le point de perdre connaissance, s'empressa de lui préparer un lit, mais malgré les soins des docteurs Riche et Poulet, venus de Jeumont en toute hâte, Hannecart expirait à neuf heures du soir.

Il était originaire de Marpeut, âgé de 62 ans et célibataire.

GLAGEON. — Plusieurs journaux, notamment la *Petite République française*, avaient rapporté, en l'exagérant au delà de toute mesure, un fait qui s'est passé à Glageon en septembre dernier, le mardi de la ducasse ; ils l'avaient qualifié d'acte de sauvagerie. Les débats qui se sont déroulés à l'audience du Tribunal d'Avesnes, samedi dernier, ont ramené cette affaire à ses véritables proportions. Il a été reconnu que sur quatre inculpés, deux avaient été frappés violemment à la tête, les uns disent avec des sabres, les autres disent avec des barres de fer, par les saltimbanques qui voulaient écarter la foule rassemblée autour de leur baraque. C'est alors que le public, qui jusqu'alors n'avait fait que hurler, en réclamant le *nègre blanc*, a jeté des pierres contre la baraque et la voiture des nomades.

Eu résumé, trois prévenus ont été acquittés, un seul le sieur C... a été condamné à 16 francs d'amende pour voies de fait envers les époux Salomon.

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. DESTICKER, CONSEILLER

Assesseurs, MM. Béhaghel et Poulmaire, conseillers. — Ministère public, M. Bertou, avocat général.

Audience du lundi 13 novembre

COUPS ET BLESSURES AYANT OCCASIONNÉ LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER

L'inculpé se nomme Télesphore Levêque. Il est âgé de 17 ans et habitait le hameau de La Terrière dépendant de la commune d'Hounecourt près Cambrai.

Les trois frères Levêque réunis, le 6 août, dans un cabaret de La Terrière, se séparaient peu de temps après en se donnant rendez-vous le soir dans un cabaret d'Aubigny; lorsque l'accusé arriva au lieu du rendez-vous, son frère Antoine s'y trouvait seul ; impatienté d'attendre, il s'en retourna au village, laissant Télesphore qui attendait le troisième frère, Gustave; il était 9 heures 1/2, lorsqu'ils se rencontrèrent; à ce moment, ils étaient tous deux très moutés par la boisson.

Chemin faisant pour retourner à la Terrière, l'inculpé, qui est très violent lorsqu'il est sous l'influence de la boisson, reprocha à diverses reprises à son frère de l'avoir fait attendre; la discussion dégénéra même en rixe; une première fois on put les séparer, mais on ne parvint pas à retenir Télesphore qui rejoignit son frère à environ 100 mètre du théâtre de la première dispute. La lutte recommença de nouveau; les témoins entendirent peu de temps après un cri déchirant; ils se portèrent dans la direction prise par les frères Levêque; ils trouvèrent Gustave couché sur le pavé, perdant son sang par une blessure profonde qu'il avait à l'abdomen, et qui laissait échapper les intestins, près de lui; l'accusé tentait vainement de le sou'ever. Ils transportèrent le blessé chez ses parents où il mourut le lendemain.

L'accusé fait les aveux les plus complets, il explique que placé sur son frère pendant la seconde lutte, il aurait pu ouvrir un petit couteau de poche avec lequel il fit la blessure, qui a déterminé la mort de son frère. Levêque manifeste un profond regret; il n'avait jamais eu de discussions avec son frère Gustave, qu'il aimait beaucoup, et c'est d'après ses aveux, la boisson seule qui a pu lui faire commettre le meurtre qu'il déplore.

Levêque est acquitté.

Défendeur Me Vitrant.

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES AYANT OCCASIONNÉ LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER.

L'accusé déclare se nommer Désiré Lieppe, né à Arras, ouvrier mécanicien à Douai.

Dans le courant de l'après-midi du 1er septembre, une discussion assez vive, qui dégénéra en bataille, s'élevait dans les ateliers de la fonderie entre deux ouvriers, l'inculpé, et un nommé Lolle; à la sortie du travail, les deux combattants excités par leurs compagnons d'atelier, en vinrent de nouveaux aux malus. Lieppe donna à son camarade un coup de pied dans le bas-ventre, le terrassa, et, le maintenant sous lui, porta de nouveaux coups sur la tête. En tombant Lolle avait poussé un cri de douleur, mais il put néanmoins regagner le domicile de ses parents à Wazlers; il dut s'aliter en rentrant et vers 3 h. du matin, il expira.

Le médecin légiste chargé de l'autopsie attribue la mort de Lolle à la chute violente qu'il a faite et aux coups qui lui ont été portés pendant la dispute.

Klepper est condamné à trois mois de prison.

Défenseur Me de Lannoy.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 NOVEMBRE. — Natnalie Depelchin, rue d'Alma, cour Fraignac, 4. — Esther Basteleus, rue Cadeau, 15. — Marie Vanthier, rue de Mouveaux, cour Vanherzeele, 9. — Henriette Faignart, rue des Longues-Haies, cour Dérumeaux, 1. — Madeleine Grimonprez, rue de Lille, 194. — Gabrielle Lefebvre, rue de la Perche, cour Briet, 33. — Laure Deveer, rue Turgot, cour Vandamme, 12. — Barbe Vancauteren, rue Cadeau, 101. — Elisa Kindt, rue du Tilleul, 13.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 NOVEMBRE. — Prouvost, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Sandevoir, présenté sans vie, rue Ste-Thérèse 22. — Alfred Dujardin, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Tranquille 5. — Louis Delfosse, 29 ans, couvreur, rue de Lannoy 107. — Marceau Renaux, 2 mois, rue Voltaire, cour Montagne 14.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 12 NOVEMBRE. — Alfred Dessimont, 31 ans, employé de commerce et Marie Dédaquin, 20 ans, sans profession. — Louis Gomez, 23 ans, tourneur en fer et Adèle Tétu, 20 ans, sans profession. — Alfred Dérumeaux, 23 ans, boulanger et Pédéline Verriest, 22 ans, sans profession. — Henri Decoopman, 25 ans, domestique et Sophie Dufour, 24 ans, tisserande. — Henri Balin, 24 ans, greffier de la Justice-de-Paix et Henriette Chariet, 40 ans, sans profession. — Edouard Goudeman, 24 ans, représentant de commerce et Marie Delannoy, sans profession. — Pierre Accou, 34 ans, journalier et Amélie Puype, 42 ans, piqûrière. — Henri Meuriase, 24 ans, pâtissier et Julie Vanstaente, 23 ans, sans profession. — Edouard Delsarte, 25 ans, cocher et Charlotte Georges, 26 ans, servante.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 AU 12 NOVEMBRE. — Louis Bracaval, Plume. — Florence Merlin, St Liévin. — Georges Haustrate, Sartel. — Esther Huart, Touquet. — Jules Herminet, Sartel. — Désiré Parent, rue Traversière. — Jeanne Bouvenie, Cretinier. — Laure Beny, Sartel. — Jules Lerique, rue du Moulin. — Edouard Vandenbon, Ste-Marguerite.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 AU 12 NOVEMBRE. — Amélie Duvillers, 20 ans 10 mois, rentière, Vieille Place — Marie Dujardin, 3 semaines, Touquet. — Irma Haroux, 20 ans 11 mois, soigneuse, Vieille Place.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 5 NOVEMBRE. — Désiré Aurick, 26 ans, tisserand, et Céline Bossut, 20 ans, tisserande. — Henri Vilegrin, 27 ans, ouvrier menuisier, et Sophie Bossut, 22 ans, bobineuse. — Alfred Leruste, 22 ans, tisserand, et Elise Cosinthe, 24 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Corinthe, 26 ans, tisserand, et Clémence Villiers, 22 ans, tisserande. — Pierre Steux, 26 ans, tisserand et Agnès Liagre, 25 ans, tisserande. — Alfred Duvillers, 19 ans, trieur de laines, et Maria Filipo, 22 ans, tisserande. — Camille Demeulemeester, 27 ans, ouvrier agricole, et Marie Dekeyser, 36 ans, servante.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Delfosse**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Delfosse**, maître-couvreur, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1882, à l'âge de 30 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 novembre 1882, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lanney, 107 bis.

Les amis et connaissances de la famille **Diligent-Lecomte**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Eugénie Lecomte**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 57.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 15 novembre 1882, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Elisa De Brabant**, épouse de Monsieur **Jean-Baptiste Dupret**, décédée à Roubaix, le 3 octobre 1882, dans sa 74e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame **Sadon**, née **Pauline-Victorine Marcillet**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1881, à l'âge de 47 ans et 11 jours. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Désiré-Joseph Sandevoir**, décédé à Roubaix, le 12 octobre 1882, à l'âge de 54 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Edmond Scrépel**, décédé à Cannes, le 8 octobre 1882, dans sa 30e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit que fera célébrer la Société de Saint-Vincent de Paul (Conférence des Jeunes Gens), le mercredi 15 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Vandamme**, époux de Dame **Zulma Pollet**, décédé à Roubaix, le 12 octobre 1882, dans sa trente-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

LIÉGE. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Liége, 13 novembre, 3 h. 45 soir.

» Hier au soir, une femme de Jupille a été assassinée par un criminel resté inconnu.

» Le mobile du crime a été un vol de 500 fr.

BRUGES. — *Drame à Merckem.* — Un bien triste drame vient de se passer à Merckem, raconte la *Patrie*, de Bruges. Lundi, vers six heures du soir, le nommé J. De Gryze, âgé de 54 ans, ouvrier en cette commune, a jeté ses deux enfants, âgé d'un et de trois ans, avec l'intention de les noyer, dans un puits d'eau ; ensuite il a mis le feu à son habitation qui a été réduite en cendres avec tout ce qu'elle contenait, ainsi que la demeure de son voisin Charles Descamps.

Cet exploit accompli, le malheureux a tenté de se suicider. Les enfants ont été sauvés par la mère. Le père dénaturé a été arrêté. L'incendie qu'il a allumé a causé pour 1,100 fr. de dégâts. Rien n'était assuré.

TOURNAI. — *Affaire Bernard.* — M. Bernard a été de nouveau extrait samedi matin de la prison d'arrêt de Tournay pour être conduit à Bruxelles. Deux gendarmes en bourgeois qui l'accompagnaient l'ont transféré à la prison des Petits-Carmes. M. Bernard aura à comparaître très prochainement devant la cour d'appel, chambre des mises en accusation, pour y entendre statuer sur l'appel qu'il a interjeté contre l'ordonnance récente de la chambre du conseil du tribunal de Tournay qui a maintenu pour un nouveau mois le mandat d'arrêt.

FAITS DIVERS

— LA LOTERIE DES GENS DE LETTRES : LES GAGNANTS. — Le lot de 50,000 francs a été gagné par sept ouvriers d'une fabrique de ferblanterie du Marais.

Un lot de 25,000 francs par un employé du télégraphe du bureau de Marseille.

Un des lots de 10,000 francs par un militaire en garnison à Marseille.

Un lot de 5,000 francs par vingt typographes de l'*Indépendant rémois*.

On affirme que le deuxième lot de 25,000 francs a été gagné par un Marseillais. Le marchand qui l'a vendu, à Marseille, a avisé le comité.

Ces gens du Midi, tous veinards !

Le gros lot de la loterie des artistes a déjà été gagné, on se le rappelle, par des Marseillais.

UN MALHEUREUX QUI SE DYNAMITE. — A Liverdy, près Melun, un ouvrier belge, nommé Diretta, profitant d'une absence de sa femme, s'est placé une cartouche de dynamite dans la bouche et a allumé la mèche. Ce malheureux a été horriblement mutilé par l'explosion. On croit que la misère est la cause de cet acte de désespoir. La femme Diretta reste avec trois enfants en bas âge.

ATTAQUES CONTRE UN PRÊTRE. — Un acte d'une brutalité révoltante, dit le *Figaro*, a été commis, hier matin, dans le cinquième arrondissement. Un vénérable prêtre, âgé de soixante-dix ans, M. l'abbé Charles Samson, demeurant 31, rue de Vaugirard, se rendait, à cinq heures et demie du matin, à l'hospice des Enfants-Assistés, pour y dire la messe, quand il rencontra, dans la rue, un individu ivre qui se mit à l'injurier grossièrement. Le prêtre continua son chemin sans répondre. L'insulteur se jeta alors sur lui, le renversa et le roua de coups. Des gardiens de la paix, accourus aux cris du pauvre vieillard, arrêtèrent son brutal agresseur et le conduisirent au poste où il a déclaré se nommer Paul Landais, âgé de trente ans, employé de commerce, demeurant rue de la Ville-Neuve, à Paris.

VARIÉTÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

SUITE)

Livre second

XI

Elle sourit, brisée par cette scène, et surtout par l'effort qu'elle venait de faire pour communiquer à Piquet une confiance qu'elle n'avait pas. Elle rentra chez elle, où Loulou l'attendait, dévorée par l'anxiété.

— Retournez auprès de votre mari, ma chère, lui dit-elle, vous le trouverez tranquille.

— Oh ! merci, madame Denise, s'écria la petite femme; merci, il n'y a que vous pour faire un miracle.

Une fois seule, Denise, à bout de courage, se laissa tomber sur une chaise, et resta là, morne, toute pensive. Ce qui venait de se passer, lui apparaissait comme le premier symptôme d'une catastrophe. Elle ne pouvait se méprendre au silence de son mari ; s'il ne repoudait pas aux lettres de Piquet, c'est qu'il n'avait rien de bon à lui apprendre. c'est qu'encore une fois, ses entreprises allaient avorter. Résultat facile à prévoir et plus douloureux que surprenant : le pauvre homme ne possédait ni l'esprit d'économie, ni la prudence, ni rien de ce qui permet de réussir dans les affaires ; il y avait échoué déjà et il n'était que trop clair qu'un échec nouveau se préparait pour lui.

Denise, affolée, voyait approcher l'orage qui devait anéantir ses espérances et le prix de ses efforts; une seconde faillite, une ruine plus complète encore que la première, un surcroit de dettes, des affronts et des hontes à subir, les courses hâtives chez les huissiers, les poursuites coûteuses, les prières humiliantes et vaines, le papier timbré, tout cet horrible appareil légal dont elle avait déjà tant souffert.

Cette perspective, en se déroulant devant elle l'épouvantait et l'exaspérait. Quoi ! faudrait-il subir dans l'avenir des malheurs plus grands que les malheurs passés ! Ah ! maudit le jour où elle avait uni son existence à celle de cet incapable ! Depuis ce jour, que de souffrances, que d'épreuves ! N'était-ce pas assez, et le Ciel ne se lasserait-il pas de la tourmenter ? Méritait elle d'être maltraitée une fois de plus par la destinée ?

Quaud elle se croyait au bout de ses peines, quand elle commençait à goûter quelque bonheur, était-il juste qu'elle eût à supporter des infortunes nouvelles ? Etait-ce là le prix de son incessant labeur, de sa vie de luttes, de privations et de sacrifices ? Ces questions se posaient avec amertume dans sa pensée, et son imagination n'entrevoyait plus l'avenir que sous les plus sombres couleurs.

Ce qui ajoutait à son angoisse soudaine, c'est que la réflexion l'amenait à se dire qu'elle n'était pas sans reproche et que les maux dont elle était menacée, c'est elle peut-être qui les avait attirés sur sa maison, en osant rêver d'un avenir plus heureux que le présent, que la mort de son mari pouvait seule assurer. Tout se paye et tout s'expie, et ce qu'elle redoutait n'était peut-être autre chose que le châtiment de ses espérances. Quand sa conscience poussa ce cri, le malheureuse femme en fut terrifiée. Son front s'inclina sur sa poitrine comme écrasé sous le poids de ses terreurs, et de ces remords soudainement déchaînés. Dans une vision rapide, elle mesura le sacrifice nouveau qu'à cette heure le devoir lui imposait : s'éloigner de Silvère, provoquer une rupture brutale et définitive.

— Non, jamais, s'écria-t-elle tout à coup en se redressant, cet amour, c'est ma vie, ma dernière joie, l'unique consolation qui me reste.

Après tout, n'était-elle pas courageuse dans sa résistance à de criminels entraînements ?

D'ailleurs, comment briser ces liens, puisqu'elle revoyait Silvère tous les jours et à toute heure, et qu'à moins de quitter la maison Moncarnaud, de renoncer à l'emploi qui la faisait vivre, elle était coudamnée à le rencontrer, à le voir, à s'entretenir à tout instant avec lui ? La rupture de leur amitié était impossible. Son cœur et ses intérêts étaient d'accord à cet égard. Elle devait subir sa destinée. Si elle avait aimé Silvère, à qui la faute ? Quand elle lui avait promis son cœur, n'était-ce pas épuisée, vaincue par le malheur qui s'acharnait après elle ? Pourquoi le Dieu, dont elle redoutait maintenant la main, s'était-il applique, l'ayant créée faible, à semer sa route de tentations ? C'est par sa volonté qu'elle avait été faible ; n'était-ce pas un titre à sa pitié ?

Il est difficile de prévoir à quelles extrémités l'auraient poussée tant de pensées amères, si l'heure d'se se rendre à son magasin ayant sonné, elle ne s'était arrachée à ses méditations douloureuses pour vaquer à ses occupations. Elle termina sa toilette à la hâte et sortit.

Dominée par ses craintes, elle allait par les rues, la tête baissée, sans rien voir, sans rien entendre, marchant d'un pas rapide, insensible à l'attention qu'éveillaient parfois sur son pas sage, la grâce de sa démarche, la finesse de ses traits, et l'éclat de son regard.

Pour la première fois, depuis trois ans, elle arriva au magasin, en retard d'une grosse demi-heure. M. Moncarnaud se promenait de long en large devant le grillage de la caisse. Il suffit à Denise de le voir, le teint rouge, l'œil sombre le corps voûté, les mains derrière le dos pour deviner que sa patience était à bout et teudait à dégénérer en une de ces colères qui faisaient tout trembler autour de lui.

— S'il m'adresse un reproche, pensa-t-elle, je lui tiendrai tête.

Ses nerfs surexcités lui communiquaient à cette heure une audace qu'elle ne se connaissait pas. Soit que son visage exprimât cette résolution et qu'il ne voulût pas se quereller avec sa caissière dont il appréciait très haut les services; soit qu'au contraire il devinât à sa pâleur qu'elle était en proie à une agitation maladive, il garda le silence, et se contenta de la saluer d'un signe de tête, en jetant sur l'horloge un regard qu'elle surprit.

— Oui, je suis en retard, monsieur, fit-elle vivement en ouvrant la porte de son bureau, une affaire grave en est la cause.

— Une affaire grave ! dit-il en se rapprochant.

— Qui ne concerne que moi, reprit elle sur le même ton, mais qui m'a retenue plus longtemps que je n'aurais voulu.

— Ne puis-je rien pour votre service, madame Hautemont ? demanda-t-il alors, subitement radouci et cédant malgré lui à la sympathie que lui inspirait cette jeune femme si vaillante au travail.

— Rien, merci, monsieur.

Elle savait bien que la bienveillance de M. Moucarnaud n'irait pas jusqu'à payer les dettes de son mari, et, pour le moment, c'était le seul service qu'il aurait pu lui rendre. Il eut soin, d'ailleurs, de compléter sa pensée et de préciser le caractère de ses offres, en ajoutant :

— Si deux ou trois jours vous sont nécessaires vous pouvez les prendre; remettez seulement le service de la caisse à mon neveu.

(*A suivre.*)

DERNIÈRES DEPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le procès d'Arabi

Le Caire, 13 novembre.

Le *Daily-News* dit que la commission d'enquête du procès d'Arabi, a rejeté la procédure convenue entre les défenseurs et le ministère public, et sanctionnée par le gouvernement égyptien et M. Malet.

La commission a déclaré qu'il faut que le procès soit terminé le 20 décembre. Le gouvernement confirme les arrangements déjà sanctionnés.

Le *Daily-News* espère que l'Angleterre enlèvera Arabi à la juridiction égyptienne, afin d'éviter de prolonger l'occupation ; car la plupart des Anglais désirent l'établissement d'un état de choses ne nécessitant plus l'intervention directe de l'Angleterre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 13 novembre 1882

Présidence de M. BRISSON.

Suite du budget des cultes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des cultes.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

M. J. ROCHE développe un amendement tendant à régler le traitement de l'archevêque de Paris et à réduire le nombre des archevêques et évêques.

Il invoque la loi de 1833, laquelle supprimerait la dotation des évêchés créés en dehors du Concordat.

Il dit que si le gouvernement de Juillet a laissé dormir la loi de 1833, la République ne doit pas l'imiter.

L'orateur reproche aux évêques français d'employer contre le gouvernement l'argent du gouvernement.

Il cite l'exemple de Mgr Freppel, se moquant de la loi du pays et des instructions de son chef.

MGR FREPPEL interrompt et dit que son chef est le Pape.

M. J. ROCHE en prend acte et il rappelle également les attaques de l'archevêque de Cambrai contre la loi sur l'enseignement.

La séance continue.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Vente publique de laines. — (4e série d'enchères du 7 au 24 novembre 1882.) — Anvers, le 11 novembre 1882. — La dernière vente publique trimestrielle en cette année s'est ouverte le 7 courant. Mes bulletins des 7 et 8 novembre donnaient le résultat des 2 premières séances.

Les laines d'Australie ont obtenu pleinement les cours de clôture des enchères de Londres.

Depuis l'ouverture les laines de la Plata donnent lieu à des enchères animées, les prix obtenus se raisonnent dans la parité des bas cours de la vente de juillet à l'exception des laines extra de Buenos-Ayres qui sont vivement disputées et qui obtiennent les plus hauts prix de la dernière vente.

Jusqu'à ce soir il a été :

OFFERT :		VENDU :
4,879 balles	laines de Buenos-Ayres	3,694 balles
3,246 »	» de Montevideo	2,258 »
8,125 balles	laines de la Plata	5,876 balles
3,913 »	» d'Australie	3,004 »
185 »	» du Cap et de Russie	— »
12,223 balles.		9,780 balles

Les quantités suivantes seront offertes la semaine prochaine :

		B.-A.	M.-V.	CAP	DIV.	TOT.
Lundi	13 nov.	2,029	—	—	—	2,029
Mardi	14 »	1,548	310	—	19	1,877
Mercredi	15 »	1,010	—	22	25(*)	1,057
Jeudi	16 »	1,048	689	95	60	1,892
Vendredi	17 » env.	1,300	1,000	—	—	2,300
Samedi	18 » »	2,300	100	—	—	2,400
Totaux		10,135	2,099	117	104	12,455

(*) Plus 41 balles Peaux de mouton d'Australie.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 13 novembre.

Ventes 500 b. Marché soutenu.

Liverpool, 13 novembre.

Ventes 14,000 b. Marché ferme.

New-York, 13 novembre.

New-York, 10 3/8.
Recettes 39,000 b
New-Orléans low middling 7 1/2
Savanah » » 75 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Le Havre, 13 novembre.

Cours de clôture de New-York du 11 novembre

oct. nov.	déc.	jauv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.
00.00	10.22	10.17	11.24	11.35	10.46	10.58	10.69	10.80

Ventes du jour : 79,000 balles. Marché ferme.

Recettes du jour : 39,000 balles contre 29,000 b. en 1881.

Total de la sem